

PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la *Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration*, tenue le jeudi 11 mai 2006 à 19 h, à l'hôtel de ville, à la salle du conseil, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Objet : Étude du processus budgétaire de la Ville de Montréal

SONT PRÉSENTS :

- M. Alan DeSousa**, FCA, président
Membre du comité exécutif
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent
- M. Ronald Bossy**
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest
- M. Sammy Forcillo**
Membre du comité exécutif
Conseiller de ville
Arrondissement Ville-Marie
- M. Bertrand A. Ward**
Conseiller de ville
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

SONT ABSENTS :

- M. Edward Janiszewski**, vice-président (absence non motivée)
Maire de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux
- Mme Maria Tutino** (absence motivée)
Mairesse de la Ville de Baie d'Urfé
- M. James V. Infantino** (absence non motivée)
Conseiller de ville
Arrondissement de Montréal-Nord

INVITÉS :

- MM. : Robert Lamontagne
Directeur principal du Service des finances et trésorier de la Ville de Montréal
- Gérald Plouffe
Directeur du plan d'affaires et du budget

Assistance : 15 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

M. DeSousa souhaite la bienvenue au public. Il demande aux commissaires et à M. Robert Lamontagne de se présenter. Il souligne la présence d'élus dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Bertrand A. Ward, appuyée par le conseiller Ronald Bossy, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3.0 Étude du processus budgétaire 2006

M. Lamontagne explique que le processus budgétaire est complexe et que la présentation en décrira les grandes lignes. Il invite Mme Louise Richard-Villalpando, chef de division, à débiter la présentation.

Mme Richard-Villalpando explique que le processus budgétaire mène à la préparation et à l'adoption du budget de la Ville de Montréal pour le volet du conseil d'agglomération (CAG) et celui du conseil municipal (CM), incluant le budget des conseils d'arrondissement (CA). Le processus budgétaire prévoit la répartition du budget entre les deux instances, le conseil d'agglomération et le conseil municipal. Elle rappelle les principales données du budget 2006 de la Ville de Montréal :

- Budget de fonctionnement : 3,9 G\$, soit 1,9 G\$ pour le CM et 2 G\$ pour le CAG ;
- Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2006-2008 : 546 M\$ en 2006, soit 260 M\$ pour le CM et 286 M\$ pour le CAG. Pour les trois années, le PTI s'élève à 1,7 G\$.

Elle précise que le processus de préparation et d'approbation du budget s'étend sur les 12 mois de l'année et mobilise l'ensemble des services corporatifs, des arrondissements, ainsi que les instances décisionnelles (CAG, CM et CA). Elle présente ensuite les principales dispositions législatives qui encadrent le processus budgétaire. Elle fait remarquer que certaines décisions rendues par le ministère des Affaires municipales et des Régions à la suite des contestations des villes liées encadrent également le processus. Elle présente sommairement le schéma de la nouvelle gouvernance, les responsabilités imparties aux instances décisionnelles, ainsi que la répartition des compétences locales et d'agglomération. Elle précise que le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* définit les responsabilités du conseil d'agglomération en ce qui a trait aux équipements, aux infrastructures et aux activités d'intérêt collectif.

Mme Richard-Villalpando rappelle que les instances suivantes interviennent au niveau du processus budgétaire : le CM, le CAG, le comité exécutif, les commissions du conseil municipal, les commissions du conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et les villes liées.

Elle explique ensuite que le cadre législatif prévoit la délégation de pouvoirs par le conseil d'agglomération aux villes liées et au conseil municipal. Le CM peut subdéléguer l'exercice d'une compétence aux arrondissements, selon les règles prévues par la *Charte de la Ville de Montréal*. Toute délégation d'une compétence s'accompagne d'un transfert de budget. Elle rappelle la répartition des compétences entre les arrondissements et les services corporatifs. Elle précise que les instances suivantes interviennent au niveau du processus budgétaire : le CM, le CAG, le comité exécutif, les commissions du conseil municipal, les commissions du conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et les villes liées.

Processus budgétaire 2007

Mme Richard-Villalpando présente sommairement les étapes de préparation et d'adoption du budget de fonctionnement 2007 et du Programme triennal d'immobilisations 2007-2009 (PTI) pour le volet d'agglomération et le volet municipal :

- **le cadre financier** : en début de processus, le Service des finances procède à une cueillette d'information auprès des unités d'affaires (arrondissements et services corporatifs) pour connaître leurs besoins financiers. Le Service prend connaissance des grandes orientations stratégiques de l'Administration municipale. Sur la base de ces informations, il établit le cadre financier. Généralement, la somme des demandes excède les disponibilités financières de la Ville.

- **les stratégies d'équilibre budgétaire** : afin d'équilibrer le budget, le comité exécutif décide de mettre en place des stratégies d'équilibre budgétaire. Les enveloppes budgétaires pourront par la suite être déterminées pour chaque unité d'affaires.
- **transmission des enveloppes budgétaires** : les arrondissements et les services corporatifs préparent leur budget en fonction des allocations déterminées par le comité exécutif. Chacun doit tenir compte des ressources qui leur sont allouées. Les arrondissements s'assurent de suivre leur processus budgétaire, lequel prévoit notamment l'adoption du budget par leur conseil d'arrondissement.
- **budget dressé par le comité exécutif** : par la suite, le Service des finances consolide le budget des arrondissements et des services corporatifs. Lors de cet exercice, le budget du volet d'agglomération et celui du volet local sont répartis, à l'aide de clés de répartition, en fonction des compétences de chaque instance (CAG et CM). Les budgets sont approuvés par le comité exécutif et déposés aux conseils d'agglomération et municipal.
- **étude publique par les commissions** : les conseils d'agglomération et municipal soumettront à leur commission spéciale respective leur budget pour fins d'étude publique.
- **approbation des budgets par les conseils** : après le dépôt des rapports des commissions, le CAG et le CM procéderont à l'adoption de leur budget. Les règlements de taxation seront par la suite adoptés par les conseils.

Mme Richard-Villalpando conclut son exposé en mentionnant que l'élaboration et l'adoption du budget 2007 de la Ville de Montréal constitueront le premier exercice budgétaire de la nouvelle gouvernance dans la foulée de la création de l'agglomération de Montréal. Ce processus évoluera en cours d'année.

4.0 Période de questions du public

M. André Cardinal, représentant de Projet Montréal et ex-conseiller municipal, est d'avis que la société civile devrait être davantage impliquée lors de la préparation du budget. Un débat public sur le budget favoriserait une meilleure compréhension du lien entre l'augmentation des taxes et la mise en œuvre de projets ou l'augmentation du niveau de services; les gens seraient ainsi davantage responsable dans leurs choix lorsqu'ils discuteraient des questions budgétaires. Il cite en exemple la Ville d'Ottawa où les citoyens ont l'opportunité de débattre d'un certain nombre de choix budgétaires (ceux relatifs à la culture, par exemple) par le biais de commissions de consultation. Il déplore l'absence d'un tel débat à la Ville de Montréal et le fait que le comité exécutif détermine les choix budgétaires à huit clos. Il est d'avis que Montréal est la seule ville canadienne à fonctionner ainsi. Il demande que la commission examine le processus de préparation du budget de la Ville d'Ottawa afin d'en retirer les mesures applicables à celui de la Ville de Montréal.

M. Richard Bergeron, conseiller municipal et chef du parti Projet Montréal, dépose un mémoire à la commission. Il est d'avis que le retrait du budget 2006, en décembre 2005, a fait apparaître la nécessité de repenser le processus de préparation et d'adoption du budget de la Ville de Montréal. Il est d'avis que la population doit être davantage impliquée dans le processus. Sa proposition a pour objectifs de :

- mettre fin à la tradition du secret entourant la préparation du budget;
- impliquer la population, les acteurs économiques et les partenaires de la Ville de Montréal dans la définition des priorités de gestion et de développement;
- sensibiliser davantage la population aux contraintes inhérentes lors de la préparation d'un budget et aux conséquences financières découlant des priorités;

- identifier collectivement de nouveaux enjeux et projets de développement;
- sortir la Ville de Montréal de l'impasse budgétaire actuelle en trouvant de nouvelles sources de financement;
- procurer aux autorités politiques, dont le maire, une légitimité accrue dans leurs discussions avec les gouvernements afin d'obtenir davantage de financement.

Il termine sa présentation en demandant à la commission d'envisager d'impliquer la population lors de la préparation du budget. Il mentionne la démarche menée à ce sujet par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et appuie la mairesse Helen Fotopoulos pour son initiative.

- **M. Alan DeSousa** rappelle que le maire Gérald Tremblay et les conseillers Marvin Rotrand et Warren Allmand, entre autres, ont examiné les divers moyens possibles pouvant favoriser un plus accès du public aux délibérations du comité exécutif, notamment par le biais d'Internet. Il ajoute que la réflexion est en cours et qu'il y place à davantage de transparence concernant l'accès aux travaux du comité exécutif. Il mentionne que la Ville de Toronto examine le fonctionnement du comité exécutif de la Ville de Montréal et souhaite s'en inspirer. Il rappelle que le comité exécutif prépare les budgets et établit les taux de taxes aux fins de leurs adoptions par les conseils, lesquels demeurent les instances décisionnelles finales à ce chapitre et non le comité exécutif.
- M. Forcillo s'étonne que seulement quatre personnes soient inscrites à la période de questions et commentaires. Il s'interroge sur l'intérêt grandissant de la participation citoyenne pour le processus de préparation et d'adoption du budget tels que l'affirment M. Richard Bergeron et M. André Cardinal. Ensuite, il explique qu'en définitive, la Ville dispose d'une marge de manœuvre d'environ 15 %, pour budgétiser certaines dépenses dont celles du programme triennal d'immobilisations. Environ 85% du budget de la Ville de Montréal est dédié à des dépenses fixes en vertu des lois, contrats et obligations auxquels elle doit se conformer : la masse salariale et les avantages sociaux (45 %), le service de la dette (24 %) et les engagements divers (15 %). M. Forcillo souhaite ainsi démontrer qu'une faible proportion du budget peut faire l'objet de discussions. Quant à la question de la transparence des travaux du comité exécutif, M. Forcillo fait remarquer qu'il faut faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit d'annoncer l'étude d'un projet de développement. Une annonce prématurée pourrait encourager la spéculation foncière et par conséquent l'augmentation du prix des loyers. Advenant le retrait du projet, les conséquences économiques seraient désastreuses pour les locataires et propriétaires du secteur visé. Il rappelle que son administration, ainsi que les précédentes, ont fait des efforts pour améliorer la transparence du processus budgétaire en permettant, notamment, aux conseillers et aux citoyens de participer aux discussions par le biais des commissions.

Mme Francine Brodeur, citoyenne de l'arrondissement CDN-NDG, pose une question sur la confection du budget de son arrondissement. Elle est d'avis que le budget de l'arrondissement n'est pas suffisant compte tenu des besoins de la population

- M. Alan DeSousa mentionne notamment que l'arrondissement dispose de surplus qu'il peut utiliser pour bonifier ses services. Il invite la citoyenne à s'adresser au conseil d'arrondissement de l'arrondissement pour obtenir davantage d'informations budgétaires.

Fin de la période de questions.

5.0 Période de question des membres de la commission

Afin de faciliter la préparation du budget par le Service des finances, **M. Forcillo** demande s'il serait approprié que l'Administration municipale détermine dès que possible en début d'année ses grandes priorités budgétaires, le taux d'accroissement global du budget et les taux de variation des charges fiscales.

- **M. Lamontagne** explique que le processus budgétaire est très complexe et que pour faciliter la préparation du budget il est important pour le Service des finances de connaître très tôt les grandes orientations de l'Administration municipale relativement à la taxation, au niveau de service que l'on veut offrir ainsi que les secteurs à développer. Ainsi le processus budgétaire serait davantage encadré et plus efficace.

Concernant la délégation d'activités aux villes liées, tel que le prévoit la réglementation, pour l'exercice d'une compétence, M. Forcillo s'informe sur la possibilité que la commission puisse étudier ce dossier en prévision de la préparation du budget 2008 afin d'en clarifier les divers points.

- M. Lamontagne explique qu'une discussion sur les activités déléguées, et les enveloppes budgétaires s'y rattachant, par le biais de la commission avant l'adoption du budget par le conseil d'agglomération permettrait d'alléger le processus de décisions. Il ajoute que la question des clés de répartition pourrait également être examinée.

Concernant la répartition des compétences entre le conseil d'agglomération et le conseil municipal, tel que le prévoit le Décret de l'agglomération, M. Forcillo s'informe sur la possibilité que la commission puisse revoir l'attribution de certaines compétences en ce qui a trait, par exemple, aux grands équipements et aux activités d'intérêt collectif.

- M. Lamontagne explique que le décret prévoit que le conseil d'agglomération puisse réviser annuellement, s'il le juge opportun, la répartition à l'un ou l'autre des conseil les équipements et les activités d'intérêt collectif.

M. DeSousa suspend les travaux de la commission pour une période de 15 minutes afin de permettre aux commissaires de revoir le projet de recommandations.

6.0 Délibération et adoption des recommandations

M. DeSousa mentionne que la commission est maintenant prête à adopter ses recommandations.

M. DeSousa remercie les intervenants qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations ainsi que les gestionnaires qui ont participé à l'étude pour la qualité de leurs interventions lors des séances de travail et de l'assemblée publique

Le secrétaire-recherchiste fait la lecture des recommandations suivantes :

R – 1

Que l'Administration municipale détermine, le plus rapidement possible en début d'année, ses grandes orientations notamment au chapitre de ses priorités, du taux d'augmentation du budget et des charges fiscales globales ceci afin de faciliter le processus budgétaire.

R – 2

Que le conseil d'agglomération mandate le Service des finances afin qu'il débute le processus de préparation du budget le plus tôt possible en début d'année dans le but de lui permettre d'établir sa stratégie d'équilibre budgétaire dans les meilleurs délais pour la suite du processus budgétaire.

R – 3

Que le conseil d'agglomération mandate, en prévision du prochain exercice budgétaire, la Commission du conseil d'agglomération sur les finances afin qu'elle revoie les divers éléments contenus à l'annexe du projet de Loi 134 relatif aux équipements et infrastructures et activités d'intérêt collectif. Cette révision pourrait se faire sur une base régulière.

R – 4

Que le conseil d'agglomération mandate la Commission du conseil d'agglomération sur les finances afin qu'elle étudie, lors du prochain exercice budgétaire, les éléments spécifiques du transport en commun et du budget de fonctionnement et d'immobilisations de la Société de transport de Montréal.

R – 5

Que le conseil d'agglomération mandate la Commission du conseil d'agglomération sur les finances afin qu'elle étudie, lors du prochain exercice budgétaire, les activités qui sont déléguées par l'agglomération aux villes liées (tel que l'entretien de la voirie artérielle).

R – 6

Que l'Administration municipale examine la possibilité que la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain tiennent des séances de travail et des séances publiques conjointes lorsque cela est pertinent.

Sur une proposition du conseiller Ronald Bossy, appuyée par le conseiller Sammy Forcillo, les recommandations sont adoptées.

7.0 Levée de l'assemblée

Sur une proposition du conseiller Bertrand A. Ward, appuyée par le conseiller Ronald Bossy, l'assemblée est levée.

Adopté à la séance du 27 novembre 2006

« ORIGINAL SIGNÉ »

« ORIGINAL SIGNÉ »

Alan DeSousa, FCA
président

André Maisonneuve
secrétaire-rechercheur